

GROUPE

4

FONGICIDE

Fongicide Telex

FONGICIDE

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

Traitement de semences fongicide pour la suppression en début de saison du pourridié phytophthoréen, du mildiou systémique ainsi que de la fonte des semis causée par *Pythium* dans les cultures indiquées.

PRINCIPE ACTIF :

Métalaxyl-M et isomère-S. 33,3 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



AVERTISSEMENT

POISON

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

Réservé au traitement des semences en usine seulement. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 34273
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L à 55 L

SHARDA Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent canadien :
SHARDA Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R 1V1
1 844 810-5720
1 416 840-5639

ÉTIQUETTE

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Le contact avec les yeux peut nécessiter un examen ophtalmologique spécialisé.

MISES EN GARDE

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

Mesures de sécurité :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas d'inhalation. Cause l'irritation des yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux. Éviter tout contact prolongé avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation ni la poussière des semences traitées. Se laver les mains et le visage après l'emploi et avant de manger ou de fumer.
3. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.
4. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.
5. Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé.
6. Tous les travailleurs (préposés au traitement des semences, au nettoyage, à la réparation, à l'entretien de l'équipement, à l'ensachage, à la couture, à l'empilage des sacs, au chariot élévateur, etc.) doivent porter : une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. De plus, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, durant l'ensachage ainsi que la couture des sacs de semences traitées ou quand on transporte la semence vers une cellule de stockage. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange et le chargement.
7. Pendant le semis (y compris le chargement, l'ensemencement, l'entretien et le nettoyage), porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. Des gants et du respirateur approuvé par le NIOSH n'est sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant le semis.

Mises en garde environnementales :

1. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
2. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
3. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou à un endroit accessible aux oiseaux, ramasser ou enterrer immédiatement les semences pour en prévenir l'ingestion.

Restrictions relatives à l'emploi du produit :

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement servant au traitement des semences juste avant ou pendant l'ensemencement.
3. Tous les sacs contenant semence traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante : **« Ces semences ont été traitées avec le Fongicide Telex, qui contient du métalaxyl-M et isomère-S. Pendant le semis (y compris le chargement, l'ensemencement, l'entretien et le nettoyage), porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement**

ajusté. Des gants et du respirateur approuvé par le NIOSH n'est pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant le semis. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture issue des semences traitées ni récolter celle-ci comme fourrage dans les quatre semaines suivant le semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »

4. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à l'exportation doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante : **« RÉSERVÉ À L'EXPORTATION – VENTE ET USAGE INTERDITS AU CANADA. Ces semences ont été traitées avec le Fongicide Telex, qui contient du métalaxyl-M et isomère-S. Pendant le semis (y compris le chargement, l'ensemencement, l'entretien et le nettoyage), porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. Des gants et du respirateur approuvé par le NIOSH n'est pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant le semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »** Avant l'exportation des semences, le responsable du traitement doit vérifier la dose d'emploi homologuée et l'usage prévu dans le pays de destination.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenant retournable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

GROUPE

4

FONGICIDE

Fongicide Telex

FONGICIDE

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

Traitement de semences fongicide pour la suppression en début de saison du pourridié phytophthoréen, du mildiou systémique ainsi que de la fonte des semis causée par *Pythium* dans les cultures indiquées.

PRINCIPE ACTIF :

Métalaxyl-M et isomère-S. 33,3 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



AVERTISSEMENT

POISON

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX

Réservé au traitement des semences en usine seulement. Toutes les semences traitées à l'aide de ce produit doivent être colorées de façon très visible au moment du traitement.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 34273

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SHARDA Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent canadien :
SHARDA Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R 1V1
1 844 810-5720
1 416 840-5639

LIVRET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Le contact avec les yeux peut nécessiter un examen ophtalmologique spécialisé.

MISES EN GARDE

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire de traitement, d'ensachage, de couture et/ou d'empilage.

Mesures de sécurité :

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas d'inhalation. Cause l'irritation des yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux. Éviter tout contact prolongé avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs, le brouillard de pulvérisation ni la poussière des semences traitées. Se laver les mains et le visage après l'emploi et avant de manger ou de fumer.
3. Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.
4. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.
5. Effectuer le traitement dans un endroit bien ventilé.
6. Tous les travailleurs (préposés au traitement des semences, au nettoyage, à la réparation, à l'entretien de l'équipement, à l'ensachage, à la couture, à l'empilage des sacs, au chariot élévateur, etc.) doivent porter : une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. De plus, porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, durant l'ensachage ainsi que la couture des sacs de semences traitées ou quand on transporte la semence vers une cellule de stockage. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange et le chargement.
7. Pendant le semis (y compris le chargement, l'ensemencement, l'entretien et le nettoyage), porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. gants et du respirateur approuvé par le NIOSH n'est sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant le semis.

Mises en garde environnementales :

1. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.
2. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
3. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou à un endroit accessible aux oiseaux, ramasser ou enterrer immédiatement les semences pour en prévenir l'ingestion.

Restrictions relatives à l'emploi du produit :

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas utiliser dans les poudreuses, trémies mélangeuses pour poudre ou bouillies ni tout autre équipement servant au traitement des semences juste avant ou pendant l'ensemencement.
3. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante : « **Ces semences ont été traitées avec le Fongicide Telex, qui contient du métalaxyl-M et isomère-S. Pendant le**

semis (y compris le chargement, l'ensemencement, l'entretien et le nettoyage), porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. Des gants et du respirateur approuvé par le NIOSH n'est pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant le semis. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture issue des semences traitées ni récolter celle-ci comme fourrage dans les quatre semaines suivant le semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »

4. Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à l'exportation doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante : **« RÉSERVÉ À L'EXPORTATION – VENTE ET USAGE INTERDITS AU CANADA. Ces semences ont été traitées avec le Fongicide Telex, qui contient du métalaxyl-M et isomère-S. Pendant le semis (y compris le chargement, l'ensemencement, l'entretien et le nettoyage), porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté. Des gants et du respirateur approuvé par le NIOSH n'est pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant le semis. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »** Avant l'exportation des semences, le responsable du traitement doit vérifier la dose d'emploi homologuée et l'usage prévu dans le pays de destination.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenant retournable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fongicide Telex est un fongicide systémique pour le traitement de semences; il est conçu spécifiquement pour la suppression de maladies causées par *Pythium* et *Phytophthora* spp. transmis par le sol ainsi que des mildious systémiques. Pour la suppression d'autres maladies transmises par le sol telles que les rhizoctonies, le Fongicide Telex devrait être appliqué en association avec d'autres fongicides homologués pour le traitement des semences.

Le Fongicide Telex peut être appliqué sous forme de bouillie à base d'eau avec d'autres insecticides et fongicides homologués pour le traitement des semences à l'aide d'un équipement commercial standard de traitement des semences (bouillie ou pulvérisation).

Remarque : Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité, à moins que ce ne soit pour supprimer une maladie existante, peut se traduire par une baisse de la germination ou par la réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble des semences, puis faire des essais de germination avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de SHARDA Cropchem Limited, aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences entreposées pendant plus d'une année.

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

L'expérience démontre qu'il peut se développer des souches de maladies fongiques qui résistent au métalaxyl-M et à l'isomère-S. Si l'on ne supprime pas la maladie, celle-ci abîmera la culture et pourrait provoquer des pertes de rendement au champ. Étant donné qu'il est impossible de prévoir l'apparition de la résistance, SHARDA Cropchem Limited rejette toute responsabilité en cas de perte ou de dommages aux cultures résultant de l'inefficacité du Fongicide Telex à supprimer les souches de maladies fongiques résistantes.

MODE D'EMPLOI

Appliquer le Fongicide Telex sous forme de bouillie à base d'eau à l'aide d'un équipement standard approprié assurant un traitement uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté. Bien mélanger la dose recommandée de Fongicide Telex dans la quantité d'eau requise en fonction de l'appareil utilisé et du taux de dilution. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé. Maintenir une agitation constante de la bouillie pendant le processus de traitement. Laisser sécher les semences avant de les ensacher. Selon le type d'équipement de semis utilisé, les semences traitées avec le Fongicide Telex ou avec un mélange du Fongicide Telex et du traitement de semences fongicide incolore MAXIM® 480FS

pourraient ne pas s'écouler du semoir selon le même débit que les semences non traitées. Étalonner de nouveau l'équipement avec les semences traitées avant de les mettre en terre.

Pour la suppression des champignons transmis par les semences ou par le sol responsables de la pourriture des semences, de la fonte des semis et des maladies des plantules dans le maïs cultivé, le maïs sucré et le maïs à éclater, appliquer le Fongicide Telex en mélange en cuve avec le traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS, selon les doses et les directives figurant sur l'étiquette. Se conformer aux doses d'emploi, directives, précautions et autres renseignements pertinents apparaissant sur les étiquettes du Fongicide Telex et du traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS.

Lorsqu'un choix de doses est indiqué, utiliser la plus forte dose du Fongicide Telex lorsque le champ a déjà été atteint par la fonte des semis causée par *Pythium* (*Pythium* spp.) et lorsque les conditions sont très favorables au développement des maladies.

Ce produit ne contient pas de colorant. Un colorant approprié doit être ajouté quand ce produit est appliqué sur des semences. En vertu de la Loi sur les semences, la réglementation doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit. Il faut ajouter un colorant rouge quand ce produit est appliqué sur le grain.

Cultures	Maladies supprimées	Dose (mL/100 kg de semences)	Remarques
CÉRÉALES (Y COMPRIS POUR LE FOURRAGE ET L'ENSILAGE)			
Maïs (de grande culture, à éclater), maïs sucré, blé, orge (pour l'exportation seulement), avoine (pour l'exportation seulement), seigle (pour l'exportation seulement)	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)	20 à 40 mL	Mélanger avec le traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS pour traiter le maïs – Se conformer aux doses d'emploi, aux directives, aux précautions et aux autres renseignements pertinents figurant sur les étiquettes du fongicide Telex et du traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS.

Sorgho (pour l'exportation seulement)	<p>Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.) dans tous les cultivars de sorgho</p> <p>Mildiou systémique (<i>Peronosclerospora sorghi</i>)</p>	<p>20 à 40 mL</p> <p>40 à 80 mL</p>	<p>Utiliser une faible dose pour les semences de cultivars résistant au mildiou du sorgho. Utiliser par contre la dose la plus forte sur les cultivars qui ne possèdent pas de résistance à une souche particulière de mildiou du sorgho et qui sont produits dans une région où la maladie a frappé durement dans un passé récent. Les semences traitées avec la dose la plus forte doivent être mises en terre et non conservées jusqu'à l'année suivante. Seules des semences de sorgho de très bonne qualité (90 % de germination et plus) doivent être traitées avec le Fongicide Telex.</p>
OLÉAGINEUX			
Canola	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)	20 mL	
Tournesol	<p>Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)</p> <p>Mildiou systémique (<i>Plasmopara halstedii</i>)</p>	<p>40 mL</p> <p>80 mL</p>	
GRAINES VERTES OU SÈCHES DE LÉGUMINEUSES			

<p>Soja Lupins (<i>Lupinus</i> spp. – y compris lupin-grain, lupin doux et lupin blanc), haricots (<i>Phaseolus</i> spp. - y compris féverole, haricot rognon, de Lima, petit haricot rond blanc haricot Pinto, d'Espagne, mange-tout, tépary, haricot beurre (jaune)). Doliques (<i>Vigna</i> spp. – y compris haricot adzuki, dolique asperge, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot kilomètre, haricot à feuille d'aconit, haricot mungo, haricot riz, dolique à longue cosse). Gourgane, pois chiches, guar, pois sabre, dolique d'Égypte, lentilles. Pois (<i>Pisum</i> spp. – y compris pois nain, mangetout, petit, de grande culture, potager, vert, « Sugar snap »). Pois cajan, soja (immature), haricot sabre.</p>	<p>Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.) Pourridié phytophthoréen en début de saison (<i>Phytophthora</i> spp.)</p>	<p>20 à 40 mL 40 mL</p>	
<p>Lentilles</p>	<p>Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)</p>	<p>7 mL</p>	<p>Utiliser dans les variétés faibles en tanin destinées à la production domestique de semences ou vendues pour l'exportation seulement.</p>
FOURRAGE ET FOIN DE GRAMINÉES			
<p>Toutes les graminées (y compris chiendent pied-de-poule, pâturin, féтуque, brome) Toute la famille des graminées (vertes ou sèches), à l'exception de celles qui sont incluses dans le groupe des céréales, destinées à la paissance ou à l'alimentation du bétail. Toutes les graminées à pâturage et à pâturage en parcours et les graminées cultivées pour le foin ou l'ensilage.</p>	<p>Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)</p>	<p>20 à 40 mL</p>	

Herbe à gazon	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)	40 mL	Pour les semences de gazon destinées aux terrains de golf, aux pelouses et aux projets de remise en état ou de lutte contre l'érosion.
FOURRAGE, PAILLE ET FOIN DE PLANTES AUTRES QUE LES GRAMINÉES			
Sainfoin	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)	20 à 40 mL	
Luzerne, trèfle, lotier et vesce	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.) et pourridié phytophthoréen en début de saison (<i>Phytophthora</i> spp.)	40 mL	
LÉGUMES-RACINES			
Betterave à sucre	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)	20 à 40 mL	

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que SHARDA Cropchem Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, SHARDA Cropchem Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Cultures	Maladies supprimées	Dose (mL/100 kg de semences)	Remarques
LÉGUMES-BULBES			
Oignons (secs ou à bottelet)	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)	20 mL	Une application sous forme de traitement des semences.
LÉGUMES-RACINES (SAUF LA BETTERAVE À SUCRE)			

Betterave potagère, bardane (comestible), carottes, céleri rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, radis (y compris oriental), rutabaga, salsifis (blanc, noir et d'Espagne), chervis, navets	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)	20 à 40 mL	Une application sous forme de traitement des semences.
CUCURBITACÉES			
Chayote, pastèque de Chine, melon à confire, concombre, cornichon, courges (y compris hyotan, spaghetti, hechima, gombo), momordique, tous les melons brochés, citrouille, toutes les courges et pastèques	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)	20 à 40 mL	Une application sous forme de traitement des semences. NE PAS FAIRE DE TRAITEMENTS DES SEMENCES AU CANADA. Pour la suppression de la pourriture des semis, de la fonte des semis et de la brûlure des semis provoquées par <i>Fusarium</i> (y compris la maladie des plantules causée par <i>F. graminearum</i>) et <i>Rhizoctonia</i> spp., le Fongicide Telex peut être mélangé avec le traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS.
LÉGUMES-FEUILLES			
Amarante, roquette, mâche, feuilles de pissenlit, oseille, chrysanthème à feuilles comestibles, endives, feuilles fraîches de cerfeuil, cresson de jardin, pourpier, chrysanthème des jardins, laitue pommée, laitue frisée, épinard de Nouvelle-Zélande, feuilles d'arroches, feuilles de persil, chicorée italienne (radicchio), épinards, cresson de terre, baselle, montia.	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)	20 à 40 mL	Une application sous forme de traitement des semences. Ne pas appliquer le Fongicide Telex sur les légumes-feuilles destinés à la culture en serre. Les contenants de sacs contenant les semences de légumes-feuilles traités avec le Fongicide Telex doivent porter la mention « Ne pas utiliser ces semences pour des légumes-feuilles destinés à la culture en serre ».

Cultures	Maladies supprimées	Dose (mL/100 kg de semences)	Remarques
LÉGUMES-FLEURS ET LÉGUMES POMMÉS DU GENRE <i>BRASSICA</i>			
Brocoli, brocoli chinois, chou de Bruxelles, chou, chou pé-tsaï, chou gaï-choï, chou-fleur, cavalo broccolo, chou-rave	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)	20 à 40 mL	<p>Une application sous forme de traitement des semences.</p> <p>NE PAS UTILISER POUR TRAITER DES SEMENCES AU CANADA.</p> <p>Pour importation seulement – ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ni pour le traitement de semences commerciales destinées au Canada.</p> <p>Pour la suppression de la pourriture des semis, de la fonte des semis et de la brûlure des semis provoquées par <i>Fusarium</i> spp. et <i>Rhizoctonia</i> spp., le Fongicide Telex peut être mélangé avec le traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS. Se conformer aux doses d'emploi, aux directives, aux précautions et aux autres renseignements pertinents figurant sur les étiquettes du Fongicide Telex et du traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS.</p> <p>Ne pas ensemercer manuellement des semences traitées.</p>

Cultures	Maladies supprimées	Dose (mL/100 kg de semences)	Remarques
LÉGUMES-FRUIITS			
Aubergine, cerise de terre, pépino, poivron, piment du Chili, piment à cuire, piment de type Jamaïque, piment doux, tomatillo, tomate	Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> (<i>Pythium</i> spp.)	20 à 40 mL	<p>Une application sous forme de traitement des semences.</p> <p>NE PAS UTILISER POUR TRAITER DES SEMENCES AU CANADA.</p> <p>Pour importation seulement – ne pas utiliser pour le traitement de semences à la ferme ni pour le traitement de semences commerciales destinées au Canada.</p> <p>Pour la suppression de la pourriture des semis, de la fonte des semis et de la brûlure des semis provoquées par <i>Fusarium</i> spp. et <i>Rhizoctonia</i> spp., le Fongicide Telex peut être mélangé avec le traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS. Se conformer aux doses d'emploi, aux directives, aux précautions et aux autres renseignements pertinents figurant sur les étiquettes du Fongicide Telex et du traitement de semences fongicide incolore MAXIM 480FS.</p> <p>Ne pas ensemençer manuellement des semences traitées.</p>

Exportation :

Dans le cas de semences destinées à l'exportation, le responsable du traitement doit vérifier la dose d'emploi homologuée et l'usage prévu dans le pays de destination avant l'exportation. Les semences traitées conformément au mode d'emploi pour l'exportation doivent porter la mention suivante : « RÉSERVÉ À L'EXPORTATION – VENTE ET USAGE INTERDITS AU CANADA. Ces semences ont été traitées avec le Fongicide Telex, qui contient du métalaxyl-M et isomère-S. Porter des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. »

Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide Telex contient un fongicide du groupe 4. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à Fongicide Telex et à d'autres fongicides du groupe 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète

d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide Telex ou d'autres fongicides du groupe 4 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs avec d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même saison.,

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Sharda Cropchem Limited en présence d'une baisse possible de sensibilité au Fongicide Telex chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Sharda Cropchem Limited au 1 844 810-5720.